



Club Nautique Provençal de la Recherche Scientifique

Môle Sud - Port de la Pointe Rouge – 13008 Marseille

☎ : 04.91.733.478

cnprs@orange.fr <http://www.cnprs.fr>

Le 8 Mars 2021

Compte rendu résumé de l'Assemblée Générale 2020

Cette année, afin de tenir compte des contraintes dues à la crise sanitaire, l'Assemblée Générale ne pouvant avoir lieu dans les locaux du Club, celle-ci s'est déroulée en visioconférence et les votes se sont effectués par bulletins électroniques.

A 18H30, le Président constate que le quorum n'est pas atteint. L'Assemblée Générale annuelle s'ouvre à 19 heures en conformité avec la procédure statutaire en ayant constaté la présence de :

- 63 sociétaires, soit 46 % de la catégorie,
- 5 associés, soit 17 % de la catégorie,
- 19 sportifs, soit 12 % de la catégorie,
- 0 postulant, soit 0 % de la catégorie,

Nombre de voix de l'AG :

- Sociétaires : $63 \times 4 = 252$ voix
- Associés + sportifs : $24 \times 1 = 24$ voix

Total des voix de l'AG = 276 voix

Le nombre de voix des sociétaires (252) étant supérieur à la moitié (138) des voix de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être valablement tenue.

L'effectif des membres du Club, en fonction de leurs statuts, est donné par le tableau ci-dessous :

| REPARTITION DES MEMBRES EN FONCTION DE LEURS STATUTS 2020 | | | | | | |
|--|--------------------|-----------------|-----------------|------------|-----------|--------------|
| | SOCIETAIRES | ASSOCIES | SPORTIFS | Postulants | Passagers | TOTAL |
| PAF | 71 | 0 | 0 | 0 | 0 | 71 |
| PAT | 20 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 |
| COPRO | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 | 21 |
| CONJOINT | 0 | 11 | 0 | 0 | 0 | 11 |
| ATT | 0 | 0 | 0 | 22 | 0 | 22 |
| PLONGEE | 14 | 0 | 43 | 0 | 0 | 57 |
| KYK | 17 | 0 | 49 | 0 | 0 | 66 |
| VHS | 11 | 0 | 54 | 0 | 0 | 65 |
| DANSE | 3 | 0 | 13 | 0 | 0 | 16 |
| S de V | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 138 | 30 | 159 | 22 | 0 | 349 |

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux adhérents présents. Il rappelle le déroulement de l'Assemblée Générale ainsi que les modalités de fonctionnement des votes qui seront effectués par bulletins électroniques.

La présentation des points se déroule selon l'Ordre du jour.

➤ **1 - Rapport moral 2020 par le Président et vote d'approbation.**

Rapport moral 2020

Informations générales

L'année 2020 a été difficile, avec son cortège d'incertitudes, d'inquiétudes et d'adaptations à un environnement changeant. L'année 2021 s'annonce encore particulière. Incertitudes, inquiétudes et adaptations, autant de notions que celles et ceux qui pratiquent le milieu marin connaissent

bien : l'important est d'arriver à bon port, quelles que soient les difficultés rencontrées sur le trajet...

Incertitudes, inquiétudes et adaptations face à une situation sanitaire compliquée.

Après quelques semaines normales, un premier confinement imposé du 17 mars au 11 mai a empêché toute activité au sein de notre club. Grâce à quelques bonnes volontés, une veille de la sécurité des locaux a pu être assurée, les bateaux et les pontons étant surveillés par la capitainerie. Dès la fin de cette période difficile, en accord avec les préconisations gouvernementales (Ministère des Sports) et celles des fédérations de rattachement (FFV, FFCK et FFESSM), nous avons pu définir les conditions d'une reprise prudente dans le cadre d'un dispositif sanitaire adéquat et de modalités de fonctionnement adaptées. Cette reprise, priorité absolue pour le club, a été permise grâce à la rapide fourniture de matériel de désinfection. Les modalités ont fait l'objet d'une communication détaillée, avec une signalétique ad hoc dans les locaux et la diffusion de documents sur le site internet du CNPRS. Les sorties en mer ont vite repris, seule la danse a dû reporter finalement à septembre les cours programmés en raison de l'indisponibilité du professeur.

Si l'été et l'automne se sont globalement bien passés, avec des jauges s'améliorant progressivement tout en restant compatibles avec les règles sanitaires, un second confinement a débuté fin octobre, levé à la mi-décembre. Les activités du club ont donc été de nouveau suspendues plusieurs semaines.

Sans pouvoir parler de niveau d'activité normal, on peut toutefois constater que la plupart des membres du CNPRS ont pu, tant bien que mal, conduire leurs activités et réaliser leurs projets en 2020.

Incertitudes, inquiétudes et adaptations dans une situation administrative non totalement résolue.

Le CNPRS est lié à la Métropole Aix-Marseille Provence par deux conventions, l'une pour l'occupation et la gestion du plan d'eau qui nous est alloué, l'autre pour l'occupation de la base nautique.

- Après plusieurs mois de discussions conduites avec la Direction des Ports et en lien avec nos amis de l'UNAPPR (Union Nautique des Association du Port de la Pointe Rouge), un document finalisé produit fin 2019 a été signé par la Métropole début 2020. La crise sanitaire a empêché la tenue de l'habituelle cérémonie de signature, mais la Convention d'occupation de dépendances portuaires du port de la Pointe Rouge à Marseille (dont certaines modalités sont détaillées dans la suite de ce document) précise enfin les conditions d'utilisation des parties du port et des pannes associées dont nous avons la jouissance pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Alors que nous escomptions une démarche similaire pour l'occupation des locaux de la base nautique, une modification imprévue de la position de la Métropole entraînait un report inopiné de la procédure, remplacée par un avenant couvrant l'année 2020. A l'inverse de la position précisée en 2019 par le niveau politique, nous apprenions qu'une nouvelle interprétation des textes européens par les services juridiques de la Métropole était susceptible de mener le renouvellement de cette convention dans le cadre d'un appel d'offres avec mise en concurrence des propositions. A ce jour, nous ne savons toujours pas dans quel cadre sera conduit ce processus, des désaccords semblant exister entre certains décideurs quant au sort réservé aux associations. Un nouvel avenant à la convention actuelle sera bientôt signé, en attendant une décision quant au contexte politico-administratif, aux attentes de la Métropole et aux modalités demandées au CNPRS afin de poursuivre l'occupation des locaux.

Cette situation non résolue n'est pas satisfaisante et rend, en particulier, impossible la réalisation d'aménagements ambitieux dont certains étaient programmés en 2020 (vote de la précédente AG du CNPRS) pour faciliter le déroulement de certaines activités et l'optimisation des aménagements extérieurs. En effet, avant de consacrer des sommes significatives à l'installation de nouveaux containers, nous devons être assurés d'une certaine pérennité dans l'occupation des locaux et, donc, disposer d'une convention pluriannuelle. Cela ne nous a pas empêchés de conduire en 2020 certains travaux de confort comme le remplacement de deux fenêtres de la salle polyvalente, l'éclairage de la voilerie et l'installation d'une douche extérieure, par exemple. La réorganisation de la salle « musculation » et l'installation d'un abri à vélos à l'extérieur n'ont pu se réaliser en raison des contraintes liées aux confinements mais ces aménagements devraient bientôt être réalisés.

Incertitudes, inquiétudes et adaptations de notre fonctionnement uniquement bénévole.

Depuis l'émergence de la crise sanitaire, le fonctionnement du CNPRS est perturbé. Les acteurs sont très sollicités et les limitations aux déplacements comme les hésitations à participer à des réunions en présentiel compliquent notre vie associative. Celle-ci est basée uniquement sur le bénévolat et dépend donc de la disponibilité des adhérents qui ont accepté des responsabilités au sein du club. Si les activités sportives ont peu souffert (hormis la danse), tout ce qui touche à la gestion a été plus ou moins perturbé par le contexte sanitaire. Tout ce qui concerne la comptabilité des activités des composantes a été parfois retardé, comme les paiements de certaines factures et les consolidations comptables. Pour 2020, le rapport des Commissaires aux Comptes s'appuyant sur la comparaison des pièces comptables, du journal comptable et des relevés bancaires prendra la forme d'un rapprochement entre journal 2020, pièces disponibles et relevés bancaires. Le vote du quitus sur la situation financière sera donc basé sur cette information parfois incomplète mais sincère, fondée sur le travail des comptables des composantes et du club qui assurent de l'exactitude des opérations menées en 2020.

La transition de la comptabilité du club vers Assoconnect n'est toujours pas terminée et nous avons constaté certaines limites du logiciel sur ces aspects financiers qui nous poussent à nous interroger sur la suite. Cette année encore, nous restons donc sur une gestion permise par le rapprochement entre situations bancaires et mouvements d'un journal interne (fichier Excel), ce qui n'est pas satisfaisant.

Notre situation financière demeure très saine grâce à une gestion très prudente au niveau des composantes. Ceci rend donc les incertitudes comptables moins prégnantes mais elles n'en demeurent pas moins gênantes. Nous nous emploierons à imaginer des solutions et à en discuter lors des prochains Comités de Direction afin de résoudre définitivement ce problème récurrent.

ooooOOOoooo

Autres informations sur le fonctionnement et les activités du CNPRS

1 - Réunions statutaires, conférences, soirées thématiques...

L'Assemblée Générale 2019 du CNPRS a eu lieu le 31 janvier 2020. Puis, en dépit du contexte sanitaire et des difficultés à mener une vie associative normale, les instances du CNPRS ont tout fait pour maintenir une gestion démocratique du club et de ses activités. Lorsque les rassemblements en présentiel n'ont pu se tenir pour cause de confinement et/ou de couvre-feu, des réunions utilisant des moyens numériques ont été conduites. Ainsi, quatre Comités de Direction et les bureaux associés, certains élargis de manière à ce que toutes les composantes puissent être représentées, se sont réunis. Celui du 14 janvier dernier correspondait au dernier CD 2020, reporté du fait du second confinement.

Plusieurs réunions statutaires demandées par les associations partenaires et les formations organisées par la MACIF ont pu avoir lieu, en lien étroit avec les responsables du club qui se sont assurés de l'application des modalités de réunion prévues par le CNPRS (port du masque en dynamique, distance physique, nombre de participants, désinfection du mobilier...). De même, chaque fois que cela était possible, des réunions spécifiques (bureaux de composantes, trésoriers, formations internes...) ont pu se dérouler, toujours en respectant les règles sanitaires.

2 - Activités des composantes au cours de l'année 2020

Mis à part la danse (peu de cours ont pu se tenir en raison des confinements et du couvre-feu mais également du fait d'une période d'indisponibilité du professeur durant l'été suite à un accident), les activités sportives ont pu se dérouler de manière relativement satisfaisante en dépit des 15 semaines de confinement. Dans tous les cas, des limites du nombre de participants aux sorties ont été appliquées afin de satisfaire aux recommandations du Ministère des Sports et des fédérations sportives. Ces limites ont été adaptées à mesure que cela était possible mais nous n'avons jamais retrouvé les nombres de participants par sortie de l'année précédente. En conséquence, les activités 2020 ont été inférieures à celles des années précédentes. Ces activités seront présentées par les responsables des composantes lors de l'Assemblée Générale. Mais, d'ores et déjà, on peut noter la participation des kayakistes au Défi Monte-Cristo qui a eu lieu les 11, 12 et 13 Septembre 2020. Par leur professionnalisme, ils sont devenus indispensables à la sécurité sur cette manifestation et renforcent ainsi l'image de notre Club et sa visibilité vis-à-vis de la Métropole AMP.

3 - Relations avec la Métropole et la Capitainerie du Port de la Pointe Rouge

Les Services de la Direction des Ports d'Aix-Marseille-Provence Métropole sont nos interlocuteurs pour ce qui est administratif (conventions, réglementation, attribution des postes...) et pratique (sécurité, entretien des pontons et des systèmes d'amarrage, aménagements des espaces publics portuaires, relations avec la Capitainerie du Port de la Pointe Rouge...) qui régissent nos activités. Lorsque cela a été possible et/ou souhaitable, plusieurs sujets d'intérêt commun ont été évoqués, au préalable, dans le cadre de l'UNAPPR (Union Nautique des Associations du Port de la Pointe Rouge) qui regroupe les associations du môle sud. Le CNPRS est membre de l'UNAPPR avec l'APIPR, la SNCVC et l'ASPTT.

3 – 1 Groupes de travail « police des ports » et « matrice tarifaire ».

Entamées en 2019, les discussions prometteuses autour du projet de police des ports et de la matrice tarifaire ont été suspendues en raison du premier confinement. Aucune réunion sur ces thèmes ne s'est tenue en 2020 et tout est reporté en 2021, si l'évolution sanitaire le permet.

3 – 2 Projet d'extension du quai d'accueil.

Parmi les projets concernant le Port de la Pointe Rouge, les travaux de sécurisation et d'aménagement de la capitainerie, des pontons et des quais, la question récurrente de la sécurité et d'un gardiennage saisonnier et le projet d'agrandissement du quai d'accueil ont fait l'objet de discussions dans le cadre de Comités Techniques regroupant les acteurs administratifs, économiques et associatifs intervenant sur le port. A la différence les premiers points qui ne posaient pas de problème de fond, la modification significative de l'accès au port qu'aurait entraîné une éventuelle extension du quai d'accueil (mais surtout les modalités proposées par la Direction des Ports) était un sujet sensible qui concernait au premier chef tous les adhérents du CNPRS et leur pratique de la mer. Un premier projet d'extension avait déjà été retoqué fin 2018 par la Commission Nautique Locale. Une évolution de cette proposition a été soumise en avril 2020 comportant la création d'une structure légère pour les plaisanciers en attente de carburant

(une poutre d'accostage dans le prolongement NE de la station actuelle, sans arasement des enrochements présents) et l'extension vers le NE du quai actuel face à la station, incluant des créations de plusieurs postes d'amarrage vers l'entrée du port.

Ce nouveau projet a été présenté par la Direction des Ports et discuté dans le cadre d'un Comité Technique tenu début 2020. Les propositions résultant de cette réunion ont été rejetées par les membres de l'UNAPPR car ne tenant pas compte des difficultés de navigation que causerait le rétrécissement du chenal d'entrée. Certains acteurs présents à ce Comité Technique ont soutenu cette proposition, insistant pour qu'un grand nombre de nouveaux postes soient créés en « cul à quai ». Notre proposition d'amarrage en « longside » (moins mal compte tenu de l'hydrodynamisme local par vent fort) n'a pas été retenue et l'UNAPPR a donc porté un avis négatif sur ce projet. Lors de la dernière réunion de la Commission Nautique Locale tenue début 2021, ce projet a été une nouvelle fois refusé. Nous ne savons pas si le projet de poutre d'amarrage temporaire en attente d'avitaillement, susceptible de minimiser l'encombrement du chenal en été, sera néanmoins retenu.

3 – 3 Evolution de la procédure de transfert d'usage de poste.

Afin de limiter les risques de contournement des règles de transfert d'usages de poste (TUP), la Métropole a créé une nouvelle procédure dite « PLD en zone virtuelle » concernant les associations et sociétés nautiques qui opèrent ces transferts via le système de « Passagers de Longue Durée » (PLD). Cette manière de procéder se base sur la médiane des ventes sur les dernières années. Après réflexion, le CNPRS a décidé de proposer une médiane à 1, sachant que ce nombre devrait pouvoir être modifié chaque année. En pratique (et en théorie, car des interrogations subsistent encore), cela signifie pour le CNPRS un seul TUP annuel possible. Une médiane supérieure (par exemple 2) aurait nécessité 2 TUP déposés pour pouvoir candidater à une commission d'attribution, etc... (1 seul TUP déclaré pour une année donnée aurait nécessité d'attendre un second mouvement pour pouvoir présenter les 2 dossiers à une commission et, donc, une période de PLD possiblement supérieure à 11 mois).

Toutes les demandes déposées avant le 1^{er} janvier 2020 relèvent de l'ancien dispositif et toutes les demandes déposées après le 1^{er} janvier relèvent du nouveau dispositif. Les prochaines commissions d'attribution traiteront des anciennes demandes jusqu'à épuisement. La Métropole s'est engagée à augmenter le nombre de commissions à tenir dans l'année afin de rendre viable la nouvelle procédure et ne pas obliger certains PLD virtuels à rester dans cette situation au-delà des 11 mois actuels.

Il nous a été demandé de proposer à la commission d'attribution des candidats qui a) répondent aux critères fixés dans notre Règlement Intérieur et b) qui figurent en place ad hoc dans notre liste d'attente. Les sessions à venir de la commission d'attribution permettront de préciser les avantages et inconvénients de cette nouvelle procédure et, le cas échéant, d'en rediscuter les modalités.

3 – 4 Convention d'occupation de dépendances portuaires du Port de la Pointe Rouge.

Après plusieurs mois de discussions, la convention avec la Métropole relative à la gestion du plan d'eau a été renouvelée avec effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 5 ans. Parmi les différences avec la convention antérieure, il faut noter :

- Une formulation basée sur un index INSEE du calcul de la redevance d'occupation, les valeurs retenues dans la délibération tarifaire pour 2020 étant inchangées par rapport à celle de 2019. Pour 2021, compte-tenu de l'évolution antérieure de cet indice basé sur les salaires et les prix des services, on peut raisonnablement supposer que sa variation sera faible.

- L'inclusion dans cette formule d'un rabais proportionnel au nombre de bateaux de la Plaisance est destinée à couvrir tout ou partie de la gestion des chaînes-filles, partie du dispositif d'amarrage utilisant des pendilles. Cette nouvelle tâche à la charge des associations et sociétés nautiques a également été largement discutée dans le cadre de l'UNAPPR. Toutefois, nos propositions de relever significativement le montant de cette ristourne n'ont pas été retenues et c'est donc une valeur basse qui a été retenue. Sur les pannes 11 et 16, la moitié environ des chaînes-filles présentant un degré d'usure significatif ont été remplacées par la Métropole en décembre 2019 et janvier 2020. Il a été décidé que les amodiations dues par les plaisanciers bénéficiant d'une place à flot demeureront inchangées, la ristourne consentie étant provisionnée chaque année pour couvrir à la fois des ruptures accidentelles et le remplacement d'un nombre important (mais imprévisible car dépendant de leur degré d'usure) de ces chaînes en 2024. En effet, la convention stipule qu'à son terme, le CNPRS devra avoir procédé à l'examen des chaînes et au remplacement de celles présentant un fort degré d'usure ; cela signifie qu'un effort financier devra être anticipé pour 2024. Le moment venu, en lien avec l'UNAPPR, nous discuterons avec des professionnels pour obtenir les meilleures conditions financières pour mener à bien ce remplacement.

3 – 5 Avenant au contrat d'occupation des locaux de la base nautique.

Contrairement à ce que nous avons anticipé l'an dernier, la convention avec la Métropole relative à l'occupation de la base nautique n'a pu être renouvelée pour 2020. En effet, à l'inverse des termes d'un courrier de Monsieur Patrick BORE reçu en janvier 2019 et précisant qu'en tant qu'association à but non lucratif ne relevant pas d'une filière économique, l'autorisation d'occupation des locaux consentie au CNPRS n'impose pas de mise en concurrence, nous avons appris début 2020 qu'une nouvelle interprétation des textes pouvait remettre en question la procédure.

Comme l'an dernier, l'occupation des locaux pendant tout ou partie de l'année 2021 sera donc régie par un avenant en cours de préparation. Le niveau politique de la Métropole doit décider sous peu (??) du régime qui nous sera appliqué, avec ou sans mise en concurrence. En conséquence, cette incertitude nous a poussés à suspendre le dépôt d'une demande d'installation de plusieurs containers dans les espaces extérieurs du CNPRS afin de répondre aux besoins de plusieurs composantes de disposer de locaux adaptés et plus vastes. Ce projet validé par l'AG 2019 dépendra bien évidemment de la signature d'une convention pluriannuelle. Il dépendra aussi d'une réflexion technique approfondie à conduire en interne afin que chaque composante valide un projet consensuel.

3 – 6 Sécurité portuaire, réparations, entretien des pannes, quais et espaces extérieurs.

Les dysfonctionnements réguliers des portails permettant la fermeture nocturne du Port ne sont toujours pas solutionnés. En 2020, de nombreux incidents, vols et intrusions ont été rapportés et plusieurs plaisanciers du CNPRS en ont été victimes. Il est important de rapporter systématiquement tout épisode délictuel à la Capitainerie et, si possible, de porter plainte au Commissariat du 8^{ème} arrondissement dès qu'un préjudice est constaté.

Quelques actions visant à améliorer notre environnement ont été conduites par la Métropole en 2020 : réfection d'une partie du grillage de l'espace voile légère, réfection du grillage de délimitation du quai entre les pannes 15 et 17, repositionnement du portail d'entrée de la panne 16, réparation de la serrure à code de la panne 11, changement de lattes abimés ou cassées sur cette même panne. Si la bonne volonté est manifeste, on peut regretter les lenteurs avant l'action... Le prochain chantier nous concernant devrait porter sur le changement des serrures à code des pannes 11 à 17 et leur remplacement par un système utilisant les badges d'accès au port.

3 -7 Participation aux Conseils Portuaires.

Un Conseil Portuaire a été convoqué le 14 décembre 2020 et devait se tenir à Saint-Victoret. Avec les autres associations réunis au sein de la FSN 13, nous avons demandé à maintes reprises que ces réunions se tiennent dans les locaux de la Métropole afin de minimiser les contraintes liées aux déplacements. Cette demande, une fois de plus, n'a pas été prise en compte et, au niveau de la FSN 13, nous avons décidé de ne pas participer à ce conseil, tout en (ré) expliquant notre position. Notre absence et ses raisons ne figurent pas dans le CR de ce Conseil qui n'apporte cependant pas de vrais éléments nouveaux (grille tarifaire et budget prévisionnel 2021). Monsieur Claude PICCIRILLO reste Président du Conseil Portuaire général (regroupant les huit CP de proximité dont celui de la Pointe Rouge et des petits ports auxquels nous sommes rattachés) ; il est assisté de deux suppléants :

- Monsieur Didier REAULT, Vice-Président de la Métropole, délégué au Grand et Petits cycles de l'eau ainsi qu'à la Mer, au Littoral, aux Milieux Aquatiques et aux Ports.
- Monsieur Michel ILLAC, suppléant, Président de la Commission Ports de plaisance du territoire de Marseille Provence (CT1).

4 – Base nautique du CNPRS

En dépit de la situation particulière que nous avons connue en 2020, quelques travaux de confort ont été réalisés dans les locaux du CNPRS. Après la réfection de la salle polyvalente et des vestiaires Dames et Hommes, le changement des deux grandes fenêtres de la salle polyvalente a significativement amélioré les conditions de fréquentation de la base nautique. Les kayakistes ont agrandi et réaménagé leur espace de rangement, tandis que l'éclairage de la voilerie a été changé. La fréquence d'intervention de la société qui assure le nettoyage des locaux a été adaptée au mieux en fonction de la fréquentation des locaux. Cette année encore, un incident sur la chaudière a nécessité une intervention technique. La possibilité de gérer et programmer les conditions de température dans nos locaux via une application sur smartphone représente aussi un vrai confort. Pour pallier l'interdiction d'accès aux douches des vestiaires dans le cadre des mesures sanitaires, un poste de douche a été installé à l'extérieur, en prise sur la tuyauterie intérieure. C'est surtout pratique à la belle saison...

Enfin, quelques jours avant le second confinement et, dans le cadre de notre participation à l'opération « Calanques Propres 2020 », les fonds autour de la panne 11 ont pu être nettoyés, tandis que plusieurs dizaines d'adhérents ont nettoyé les locaux, à l'intérieur comme à l'extérieur.

5 – Communication interne et externe

La diffusion de messages à tout ou partie des adhérents via le mailing d'Assoconnect s'est révélée moins souple qu'anticipé. L'utilisation de listes de diffusion internes au club est améliorable et certains problèmes n'ont toujours pas trouvé de solution, en particulier du côté de la Plaisance.

Le site internet sert uniquement à la communication « institutionnelle » et la question de son animation (ou d'un basculement vers les réseaux sociaux) reste posée.

6 – Relations avec nos partenaires

En dépit de la situation particulière que nous avons connue, le fonctionnement du Club a permis le maintien de nos bonnes relations avec nos partenaires. Les échanges avec nos partenaires institutionnels ont été rappelés ci-dessus. Voici ceux se rapportant à nos partenaires associatifs.

Poursuite de nos bonnes relations avec la MACIF.

Si les activités Ecole de Voile de la MACIF au départ de Marseille ont été réduites dans le contexte sanitaire, les actions liées à la formation ont pu se dérouler, en prenant toutes les précautions requises. Nous poursuivons tout ce qui est lié à la formation des chefs de bord (plaisanciers et Archibald) et à la sécurité, même s'il n'a pas été simple d'organiser les sessions.

Convention avec l'Association Voiles des Suds.

Fin 2020, nous avons signé une convention de partenariat avec l'Association Voiles des Suds, avec laquelle nous partageons beaucoup de valeurs. Avec cette convention, les adhérents du CNPRS pourront bénéficier des partenariats conclus par Voiles des Suds, tandis que les adhérents de Voiles des Suds pourront participer aux sorties organisées par la VHS sur Archibald. Ainsi, au cas où une sortie proposée ne serait pas complète en nombre d'équipiers CNPRS, des membres de Voiles des Suds pourraient s'inscrire à la sortie. La participation aux frais est dans ce cas légèrement augmentée, ce delta étant alors pris en compte comme contribution au fonctionnement du CNPRS. Une procédure a été écrite pour informer les Chefs de Bord Archibald.

Echanges et discussions au sein de l'UNAPPR.

Chaque fois que c'est nécessaire, les sujets d'intérêt commun sont abordés et discutés avec les autres associations réunies au sein de l'UNAPPR. En présentiel comme en visioconférence, ces échanges sont toujours très utiles et enrichissants. En 2020, ils ont essentiellement porté sur la question du transfert de la gestion des chaînes-filles de la Métropole aux clubs, aux nouvelles procédures de gestion des transferts de postes à flot et une position commune sur la proposition de la Métropole d'augmenter la capacité d'un quai d'accueil dans le secteur du chenal d'accès au Port de la Pointe Rouge.

Présence au sein de la FSN 13 (Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône).

Lors de l'AG dématérialisée de la FNS 13 tenue à l'automne 2020, le Président du Club a été élu membre du Conseil d'Administration de cette fédération.

Perspectives 2021 et au-delà...

Tout en espérant que l'année 2021 se passe sans trop de problèmes liés à la crise sanitaire, il nous est difficile de nous projeter dans le futur tant que la question du renouvellement de la convention d'occupation des locaux ne sera pas réglée. Ceci n'empêche bien évidemment pas que l'activité au sein des composantes du CNPRS se poursuive, voire se développe, tout en s'adaptant aussi rapidement que possible aux évolutions du contexte et, bien entendu, en veillant au respect des contraintes de sécurité liées à l'épidémie.

Lors de leurs assemblées respectives, les composantes ont évoqué leurs projets. Souhaitant toutes maîtriser leurs effectifs, leur priorité est de développer leur expertise technique et la formation de leurs membres. Dans le même esprit, il a été proposé de mettre l'accent sur l'accès à du matériel de qualité afin de maintenir le niveau de sécurité et de technicité requis lors des sorties en mer. Il a été proposé aux composantes de tirer parti de notre bonne situation financière pour procéder à certains investissements en matériel utile aux activités sportives. Le prochain Comité de Direction validera les affectations d'une partie des provisions disponibles au niveau des composantes.

Au niveau de la base nautique, la réflexion sur l'évolution des surfaces non bâties du Kayak s'est transformée en discussion plus générale sur la répartition des locaux techniques entre les différentes composantes. La Plongée a également fait part de son souhait d'avoir accès rapidement à des surfaces supplémentaires. Mais cette réflexion ne pourra aboutir tant que nos relations avec la Métropole quant à l'occupation des locaux ne seront précisées (appel d'offre ? mise en concurrence ?). Lorsque la convention « base nautique » sera signée, elle ouvrira une séquence pluriannuelle au cours de laquelle différents investissements pourront être envisagés. Pendant la séquence de négociation (en supposant qu'elle puisse se tenir en 2021), nous demanderons à la Métropole l'autorisation de modifier l'agencement et l'importance des surfaces non bâties entourant le bâtiment.

Confortée par l'expérience acquise durant la crise sanitaire, l'idée est de répondre aux demandes des composantes d'augmenter et de rationaliser les surfaces techniques qui leur sont attribuées tout en réorganisant les lieux en fonction de zones techniques identifiées et délimitées. Basée sur l'installation de nouveaux containers et une réorganisation de certaines petites salles de la base nautique, cette évolution nécessitera l'accord formel des composantes en explorant de concert toutes les options possibles afin de retenir un format définitif. Des discussions techniques devraient être menées en interne cette année, en espérant que ce projet puisse être réalisé en 2022.

Ceci n'empêchera pas, en 2021, la conduite d'aménagements moins ambitieux mais nécessaires (casiers dans la salle « musculation », abris à vélos à l'extérieur, réfection du revêtement du parking au niveau des places à terre).

Avec la participation de l'ensemble de ses adhérents, le CNPRS saura s'adapter aux vents changeants afin de poursuivre sa route !

Encore un grand merci à celles et ceux qui s'investissent au bénéfice de tous.

Le rapport moral est adopté : 272 oui, 0 non et 4 abstentions

➤ 2 - Rapport financier par le Président

Bilan général 2020

En raison des particularités de l'année 2020 détaillées dans le rapport moral du Président du CNPRS (fermeture du club pendant plusieurs semaines et donc réduction du niveau d'activité ; convention d'occupation des locaux remplacée par un avenant et donc annulation des investissements prévus, remplacés par quelques travaux de confort) sans oublier l'absence de problèmes graves et imprévus sur la base nautique ou sur les équipements sportifs, le CNPRS termine l'exercice sur un résultat positif de 26 567 €, en hausse de 38 % par rapport à 2019. Si le résultat global est positif, il n'en reste pas moins que les activités que les composantes ont pu organiser en 2020 ont connu une baisse significative de leur importance.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette variation plus ou moins forte du niveau d'activité (estimée à environ 20 % pour le CNPRS en global) en 2020 par rapport à 2019 :

- Pour la VHS, la jauge d'Archibald a été limitée à un chef de bord et trois équipiers au maximum par sortie. Le nombre de régates a été très faible sur le plan d'eau, induisant une très forte baisse des sorties liées aux entraînements. Toutefois, l'absence de problème sérieux sur le bateau a permis de respecter l'équilibre financier sans toucher aux provisions.
- Pour la danse, le bilan est défavorable. Après la levée du premier confinement, le professeur de danse a été indisponible en raison d'un accident ; puis, dès l'automne, l'interdiction des pratiques en salle en situation de confinement partiel a vite interrompu les activités qui sont depuis suspendues.
- La situation de la plongée est un peu comparable à celle de la VHS, même si la jauge sur Némé III a évolué en fonction de la situation sanitaire et des préconisations officielles. A ces contraintes sur le nombre de participants aux sorties s'est rajoutée l'impossibilité de mener des entraînements en piscine. De fait, l'activité a été globalement plus faible en 2020.
- Enfin, pour le kayak, le nombre de participants limité à 10 pour un groupe encadré donné a pu être un peu compensé par la possibilité de gérer plusieurs groupes en quasi-simultanéité. Par contre, très peu de sorties découvertes ont pu être réalisées.

Hors provisions, les dépenses totales faites en 2020 se montent à 182 010 €, tandis que les recettes atteignent 208 577 € (en baisse de 18 % et 14 %, respectivement). Le montant total des avoirs à la banque du CNPRS est une fois encore confortable et se montait, le 1^{er} janvier 2021, à 167 514 €.

Cette année encore, toutes les composantes présentent un résultat positif, tandis que la base nautique est légèrement déficitaire (ce qui sera compensé par un prélèvement sur les provisions antérieures). Nous pouvons donc envisager sereinement l'avenir du point de vue du fonctionnement, des investissements envisagés (base nautique, équipements sportifs) tout en tenant les engagements discutés en Comité de Direction pour tenir compte du moindre niveau d'activité en 2020.

En 2021, l'absence de visibilité sur l'occupation des locaux va nécessiter de différer cette année encore les investissements ambitieux que nous avons prévus de réaliser. Bien entendu, nous

espérons que ce n'est que partie remise et que 2022 verra la réalisation du projet « containers » validé par toutes les composantes.

Rapport financier CNPRS 2020

Hors provisions



Dépenses 2019 -222 897 €
Dépenses 2020 -182 010 € (-18%)



Recettes 2019 +241 787 €
Recettes 2020 +208 577 € (-14%)



Résultat 2019 +18 890 €
Résultat 2020 +26 567 € (+38%)

Charges / Produits / Résultats en €

| 2020 | Base nautique | VHS | Danse | Plongée | Kayak | PAF/PAT |
|--------------------------------|-----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--|
| Charges hors provisions | -51 645 | -11 850 | -816 | -12 038 | -10 512 | - 95 149 |
| Produits hors reprises | 13 423 | 19 887 | 2 627 | 20 245 | 21 942 | 130 455 |
| Dont carte club | [38 136] | 5 730 | 987 | 8 047 | 8 607 | 14 765 |
| Résultat net à affecter | -86 | 2 307 | 824 | 160 | 2 822 | 20 540 Avant chaînes file 4 030 € |

Disponibilité en banque le 1/1/2021 : 167 514 € (+12%)

Variation d'activité 2019 - 2020

Facteurs explicatifs de la variation du niveau d'activités entre 2019 et 2020 (hors suspension des activités pendant les 15 semaines de confinement)

- **VHS** : jauge Archibald limitée à 4 équipiers et forte limitation du nombre de régates et donc des sorties liées aux entraînements
- **Danse** : indisponibilité du professeur de danse (accident) et interdiction des pratiques en salle en situation de confinement partiel
- **Plongée** : jauge Némó II évolutive, mais globalement plus faible en 2020
- **Kayak** : limite du nombre de participants par groupe, mais possibilité de gérer plusieurs groupes en quasi -simultanéité

➤ **3 - Rapport des Commissaires aux Comptes.**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et des difficultés occasionnées au niveau de la gestion, Jean-Pierre DUSSAULCY et Philippe DUMAS soulignent que la très grande majorité des vérifications a été faite directement et rapidement à partir des pièces comptables fournies.

Toutefois, afin de faciliter le suivi des mouvements « entrées » et « sorties », les commissaires aux comptes préconisent la mise en place d'éléments devant améliorer la gestion comptable du Club et apporter une meilleure lisibilité.

➤ **4 - Vote du quitus.**

Le quitus est voté : 255 oui, 0 non et 21 abstentions

➤ **5 - Bilans des activités du CNPRS**

✚ **Rapport d'activité des Plaisanciers**



Compte-rendu Assemblée générale des plaisanciers

Vendredi 22 janvier 2021 - 19h / 21h

Bilan 2020 – Projets 2021

contact.plaisance@cnprs.fr

Présence de 36 plaisanciers connectés.

8 procurations données.

Ordre du jour

- Rapport d'activité 2020 et perspectives 2021 :**
 - le Conseil des plaisanciers
 - Rapport d'activités 2020
 - Tarifs amodiations pour 2021
 - Mouvements de bateaux 2020
 - État et développement des infrastructures à flot et à terre
 - Badges et accès aux panes

- Relations DIPOR et Métropole :**
 - Renouvellement des contrats AOT et terrains bâtis/non bâtis
 - Infrastructures / aménagements au sein du Club

- Renouvellement et élection du Bureau Plaisance**

Conseil des Plaisanciers – CNPRS

Compétences du conseil :

- À priori nombreuses :
 - lien avec le Comité Directeur du CNPRS
 - gestion des listes d'attente (PAF, PAT, moteurs, dériveurs, casiers)
 - attribution de places, mouvements de bateaux
 - plan d'occupation et aménagement des pannes
 - calcul des amodiations et appel à cotisations
 - assurances, licences
 - conventions avec les autorités portuaires
 - relations avec les associations nautiques,...
- Au-delà, ce Conseil peut être à l'initiative du développement d'activités :
 - soit spécifiques aux plaisanciers (par ex. : création d'une section Pêche)
 - soit en lien avec les composantes sportives du Club (journée du Club, sorties VHS, plongée, kayak...)

Conseil des Plaisanciers - CNPRS



David Soffer
Responsable Conseil



Claude Girier
Amodiations



Christophe Melon
Responsable PAF/PAT



Gilles Audoly
Listes d'attente



Joaquim Hayon
Responsable Badge



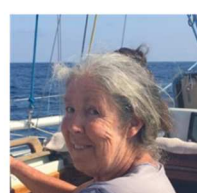
Bruno Imbert
Correspondant
Panne 11



Claude Jalong
Correspondant
Panne 16



Laurent Lapéna
Correspondant
PAT moteurs



Mireille Cailleaux
Membre Conseil



Auguste Le Van Suu
Activité pêche

Contribution des plaisanciers à la vie du Club

Contribution essentielle à l'administration générale du Club avec 10 plaisanciers membres du CD (sur 17) dont 5 sont membres du Bureau et des responsabilités importantes (Présidence, Vice-Présidence, Trésorerie, communication/internet, bâtiments, ...)

Contribution aux activités de la VHS / Bourse aux équipiers : 5 plaisanciers assurent autour de la moitié des sorties en mer de la VHS et une dizaine de bateaux ont participé aux Rallyes nautiques proposés par la VHS. Les propriétaires de bateaux sont nombreux à assister aux soirées thématiques proposées par la VHS (rares en 2020).

Rappel de quelques règles de base

Informez le Club à priori de toute mise en vente d'un bateau, le Club peut diffuser alors l'annonce sur ses listes

- ❖ L'acquéreur d'un bateau ne bénéficie de la place qu'à **3 conditions** :

CNPRS : Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports No 637

FFCK Club 1321 – FFPM Club 0713573 – FFV Club 13032 – FFESSM Club 12130311

- inscription préalable sur la liste d'attente
- avis favorable du Club
- avis favorable de la Commission d'attribution pour les places à flot de la Métropole
- ❖ Tout changement de bateau doit être préalablement soumis pour avis au Club
- ❖ Le Club autorise les agrandissements selon 2 critères :
 - l'espace disponible sur les pannes (en accord avec la Capitainerie)
 - l'inscription préalable sur la liste d'attente agrandissement et en fonction de son ancienneté

Règles d'attribution des places à flot et à terre

| | CAS DE FIGURE | Inscription préalable sur Liste d'attente | Information préalable et Accord du CD | Documents à fournir | Déclaration en Capitainerie | Commission Attribution | Régime tarifaire |
|-----------------------|---|---|---------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| PLACES A FLOT | Attribution d'une place suite à l'achat d'un bateau sur place par un acheteur non titulaire d'une place à flot (dont copropriétaire et conjoint) | OUI : liste PAF | OUI | Compromis/Acte de vente + Papiers et Assurance du bateau au nom de l'acquéreur | Demande Autorisation PLD | OUI (après 11 mois) | Tarif PLD 11 mois |
| | Attribution d'une place libre à une personne non titulaire d'une place à flot (dont copropriétaire et conjoint) | | | Demande Attribution directe | OUI (attendre accord Commission) | Tarif Club | |
| | Changement de bateau | NON | | Papiers et Assurance du nouveau bateau | Demande Changement bateau | NON | Tarif Club + frais de dossier |
| | <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">→</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">sans agrandissement</div> </div> | | | | | | |
| | <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">→</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">avec agrandissement</div> </div> | OUI : liste Agrandissement | | | | | |
| PLACES A TERRE | Attribution d'une place suite à l'achat d'un bateau sur place | OUI : liste PAT | OUI | Compromis/Acte de vente + Papiers et Assurance du bateau au nom de l'acquéreur | NON | NON | Tarif Club |
| | Attribution d'une place libre | | | Papiers et Assurance du bateau | | | |
| | Changement de bateau | NON | | | | | |
| | <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">→</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">sans agrandissement</div> </div> | | | | | | |
| | <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">→</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">avec agrandissement</div> </div> | OUI : liste Agrandissement | | | | | |

Pour toute demande et démarche, s'adresser à : contact.plaisance@cnprs.fr

Rapport d'activité 2020

Réunions du Bureau Plaisance : 2 à 3 / an

- ✓ 13 mars 2020 : mise en place du nouveau Bureau, facturation et modalités Amodiations 2020
- ✓ 7 juillet 2020 : rappel de la présentation de l'attestation assurance, report du paiement des amodiations et de la possibilité du prélèvement mensuel, discussion des mouvements PAF / PAT, projet containers, lettre de rappel concernant l'entretien des bateaux
- ✓ 7 janvier 2021: préparation de l'AG, facturation 2021 en mars et avril (pas de permanence de paiement)

Crise « CoVID-19 » :

- Paiement des amodiations : prévu initialement les 28/03 et 01/04, report des permanences le 01/06 pour septembre puis annulation, décision de règlement par chèque ou virement bancaire (en deux fois)
- Protocole sanitaire émis par le Club (accès restreint au bâtiment)

Déconfinement partiel et reprise des activités nautiques du Club à partir du 19 mai

Mise à l'eau intérieure réservée aux professionnels, accès autorisé aux PAT moteur du Club et ponctuellement sur demande pour les PAF auprès de la Capitainerie (par mail ou téléphone).

Amodiations PAF / PAT

Evolution tarif amodiations 2004 – 2020

| EVOLUTION DES TARIFS PAF - PAT : DE 2004 à 2020 (01/01/2021) | | | | | | | | |
|--|------------|------------|---------------------------|----------------|----------------|----------|----------|----------|
| ANNEE | Carte CLUB | Cotisation | TOTAL | AMODIATION PAF | AMODIATION PAT | | | |
| | | Activitée | | Bateau : X | Tarif :1 | Tarif :2 | Tarif :3 | Tarif :4 |
| 2004 | 10,00 € | 190,00 € | 200,00 € | 1 031,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2005 | 10,00 € | 190,00 € | 200,00 € | 1 083,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2006 | 75,00 € | 125,00 € | 200,00 € | 1 100,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2007 | 75,00 € | 125,00 € | 200,00 € | 1 155,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2008 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 100,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2009 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 100,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2010 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 220,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2011 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 232,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2012 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 267,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2013 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 386,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2014 | 125,00 € | 75,00 € | 200,00 € | 1 249,00 € | 120,00 € | 200,00 € | 280,00 € | 280,00 € |
| 2015 | 135,00 € | 75,00 € | 210,00 € | 1 255,00 € | 156,00 € | 260,00 € | 364,00 € | 364,00 € |
| 2016 | 135,00 € | 75,00 € | 210,00 € | 1 287,00 € | 172,00 € | 288,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| 2017 | 135,00 € | 75,00 € | 210,00 € | 1 347,00 € | 172,00 € | 288,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| 2018 | 135,00 € | 75,00 € | 210,00 € | 1 580,00 € | 172,00 € | 288,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| 2019 | 135,00 € | 75,00 € | 210,00 € | 1 590,00 € | 180,00 € | 300,00 € | 420,00 € | 420,00 € |
| 2020 | 135,00 € | 75,00 € | 210,00 € | 1 562,00 € | 180,00 € | 300,00 € | 420,00 € | 420,00 € |
| | | | | | | | | |
| | | | Augmentation sur 16 ans = | 5% | 51,50% | 50% | 50% | 50% |
| | | | | | | | | |
| | | | Prévisionnel 2021 | 210,00 € | 1 590,00 € | 180,00 € | 300,00 € | 420,00 € |

Amodiations 2021 :

- ❖ Proposition de **maintenir les tarifs Club** (Cartes Club, entretien Bas nautique et casiers) par rapport à 2020

- ❖ Pour rappel, **tarifs Cartes Club** :

| | |
|-------------------------|------|
| adulte | 135€ |
| étudiant | 70€ |
| conjoint | 50€ |
| liste d'attente | 20€ |
| copropriétaire | 50€ |
| entretien Base nautique | 75€ |

| | |
|-----------------------------|--------|
| Petit casier | 15€ |
| Grand casier | 30€ |
| Taxe de séjour (extérieurs) | 40€ |
| Caution clés | 10€ |
| Badge accès | 13,52€ |

- ❖ Tarifs amodiations identiques en 2021 (maintien de la ristourne pour l'entretien chaines filles)
- ❖ Facturation envoyée par mail début mars 2021 :
 - ❖ Paiement en deux fois pour les PAF: fin avril 2021 et fin mai 2021
 - ❖ Paiement PAT : une seule échéance fin avril 2021
 - ❖ **Paiements à effectuer en privilégiant le virement bancaire ou à défaut par chèques bancaire**

Entretien Chaines filles principales

- ❖ Cette charge « Métropole » incombe dorénavant aux Sociétés Nautiques
- ❖ Budgétisation annuelle au CNPRS par la création d'une nouvelle ligne budgétaire de 4030€ /an
- ❖ Avant la cession par la Métropole, remise à neuf de :
 - ✓ 27 chaines filles sur la panne 11
 - ✓ 13 chaines filles sur la panne 16
- ❖ Chaine filles à la charge des Clubs/SN : attente de signature d'un contrat d'entretien de 5 ans en association avec l'UNAPPR
- ❖ Année 2021 : année de transition pour évaluer les changements à réaliser / établir le contrat
- ❖ Si rupture de votre chaine, message à contact.plaisance@cnprs.fr

Mouvements PAF / PAT

❑ Panne 11 / Ouest :

- Départ de Philippe CANTAU, Pomme, voilier First 211, panne 11 – place 39, et remplacé par Renaud VINCENTELLI, Princesbo, vedette White Shark 226
- Correction largeur de TEMORA (2m pour anciennement 2.70m) donc récupération de 70cm...
- Déplacement et agrandissements des voiliers CHAMARAL, Robert GRANGE, par DIGIMAGA (Sun Odissey 29.2) et GRENADINE, Christophe MELON, par GALINE (First 29)
- Changement d'APSARA II, Vincent GELI

CNPRS : Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports No 637

FFCK Club 1321 – FFPM Club 0713573 – FFV Club 13032 – FFESSM Club 12130311

❑ **PAT dériveurs :**

- Départ de Sébastien GUENNEAU, 420, remplacé par Folco LAVERDIERE
- Vente du 420 de David LE MIGNANT à Tarik MAGANE, Trésorier du Club
- Départ de Robert ARFI, Skerry, Président du Club qui quitte notre Composante Plaisance
- **Une place Dériveur disponible dès maintenant**

❑ **Panne 16 :** aucun mouvement en 2020

❑ **PAT moteur :** aucun mouvement

❑ **Régime de PLD : nouvelle règle de MAMP**

- Réunions des Commissions d'attribution « autant que de besoin » (accélération des PLD ?)
- Zone virtuelle définie par la médiane des mouvements PLD par Club (1/an au CNPRS)

Entretien des bateaux :

- C'est une **obligation** à la fois contractuelle et morale (cf. Règlement du port)
- Courrier collectif de rappel envoyé aux PAF
- Contact personnel avec les propriétaires de bateaux « tendancieux »
(mail envoyé le 9 juillet à 4 propriétaires)

Occupation du plan d'eau par 73 bateaux, dont 2 Club (plongée et VHS)

- ❖ PANNE 11 / EST (28 bateaux)
- ❖ PANNE 11 / OUEST (26 bateaux)
- ❖ PANNE 16 (19 bateaux)

Travail à venir : optimiser l'espace et l'occupation des places

Listes d'attente : PAF, agrandissement, PAT et casiers

Règlement et Procédures : site cnprs.fr > plaisance > règlement attributions

Remplir la fiche de demande (première demande ou renouvellement) à renvoyer à contact.plaisance@cnprs.fr (objet liste attente) ou par courrier postal.

Dès réception des demandes, inscription sur Assoconnect (et après réception des 20€ pour les Postulants).

Mise à jour annuelle (janvier-février), **la demande doit être renouvelée chaque année entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars**, par courrier ou mail à : contact.plaisance@cnprs.fr

Listes établies par ordre chronologique et par catégorie (longueur, largeur)

Désinscription automatique des demandes satisfaites.

Attente **PAF** : 58 personnes (32 postulants, 26 associés / adhérents)

Attente **PAT moteur** : 9 personnes

Attente **PAT dériveur** : aucun inscrit, une place de libre à prendre

Attente **Agrandissement** : 7 personnes (5 en panne 11, 2 en panne 16)

Création liste Attente Casiers, à venir suivant les besoins (à définir).

Point infrastructures/aménagements Club

- ✓ Entretien des chaines-filles
- ✓ Changement des fenêtres, salle des fêtes (été 2020)
- ✓ Réfection des sols des vestiaires (hiver 2019-2020)
- ✓ Aménagement de casiers dans la salle de musculation pour activité Kayak

- ✓ Problèmes de serrures des pannes (MAMP) :
visites Panne 16 (juillet) et vols → changement code Panne 16
Panne 11 : changement serrure et des lattes cassées

Dans le futur :

- Abri à vélos dans la cour du Club (à définir)
- Installation containers (entreposage HB, voiles, casiers...) repoussée (attente contrat MAMP)

Actu des pontons

- Nouvelles règles de PLD
- Contrats MAMP : bâti et non-bâti (AOT)
- Avenant signé jusqu'à fin 2021 pour le bâti
- Quel avenir... mise en concurrence future ? DSP ??

Renouvellement du Bureau Plaisance

Bureau sortant, les 10 membres se présentent à nouveau aux élections 2021 :

| | |
|---------------------------|---|
| AUDOLY Gilles | (responsable listes d'attente) |
| CAILLEAUX Mireille | (membre Bureau) |
| GIRIER Claude | (gestion des amodiations) |
| HAYON Joaquim | (responsable badges) |
| IMBERT Bruno | (correspondant panne 11) |
| JALONG Claude | (correspondant panne 16) |
| LAPENA Laurent | (correspondant PAT moteur) |
| LE VAN SUU Auguste | (activité pêche) |
| MELON Christophe | (responsable PAF/PAT) |
| SOFFER David | (responsable Plaisance et représentant au Comité Directeur) |

Aucun nouveau prétendant ne s'est proposé.

Vote du nouveau Bureau Plaisance 2021 :

36 présents en visioconférence et 8 procurations transmises :

| A G Plaisance 2020 (22/01/2021) | | | | | |
|---|---------------|-----------|-----------------|-----------|-----------|
| | PROPRIETAIRES | CONJOINTS | COPROPRIETAIRES | LISTE ATT | TOTAL |
| Inscrits | | | | | |
| Présents | 23 | 3 | 7 | 3 | 36 |
| Représentés | 8 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Total : présents et représentés | 31 | 3 | 7 | 3 | 44 |
| ELECTION au Bureau Plaisance (30 votants) | | | | | |
| NOM | OUI | NON | ABS | | |
| AUDOLY Gilles | 29 | | 1 | | |
| CAILLEAUX Mireille | 30 | | | | |
| GIRIER Claude | 30 | | | | |
| HAYON Joaquim | 30 | | | | |
| IMBERT Bruno | 30 | | | | |
| JALONG Claude | 30 | | | | |
| LAPENA Laurent | 30 | | | | |
| LE VAN SUU Auguste | 30 | | | | |
| MELON Christophe | 28 | | 2 | | |
| SOFFER David | 29 | 1 | | | |

Activité Voile Habitable Sportive (VHS)

Activité générale. En 2020, l'activité d'Archibald, voilier collectif du CNPRS et celle des sorties organisées dans le cadre de la Bourse aux Equipiers ont été perturbées par la crise sanitaire due au COVID 19. Lors des confinements du printemps et de l'automne 2020, toute activité nautique est impossible, cela équivaut à trois mois de non activité. Après le confinement de printemps, il a été décidé en CD de limiter l'accès d'Archibald à 4 personnes maximum. Archibald est pour autant sorti 107 demi-journées, sorties club et découvertes équivalent à 510 demi-journées. Les autres sorties ont été réalisées sur des bateaux de la Bourse aux Equipiers. L'activité des chefs de bord propriétaires représente 11 demi-journées avec des taux de remplissage variables. Ces sorties, effectuées bénévolement, rappelons-le, participent à l'offre et à la diversification des activités en mer. Nous remercions chaleureusement les propriétaires qui s'impliquent dans ces actions, tout en regrettant que leur nombre ne soit pas plus élevé... Il y a là une marge de progression notable, et il nous faut œuvrer encore plus vers un rapprochement des activités VHS et Plaisance. L'intérêt des propriétaires de bateau est bien présent, mais la restriction sanitaire n'a pas aidé. La rando nautique de printemps a dû être annulée et celle d'automne s'est résumée à une journée de navigation sans moment de convivialité et repas partagé le samedi soir. Malgré cela l'engouement était présent.

Les 92 équipiers de la VHS ont donc eu la possibilité, modulo la place disponible sur les bateaux, d'effectuer près de 107 sorties. Toutefois, plus d'une vingtaine d'équipiers ne sont jamais sortis et près de la moitié sont sortis moins de 5 fois. A noter près de 20% des membres de la VHS sont sortis plus de 10 fois dans l'année, et que le taux de refus est resté bas (25 au total, tout à fait comparable à celui des années précédentes).

Archibald a présenté un très fort taux d'utilisation, aucune panne sérieuse n'étant à déplorer en 2020. L'âge des équipements et leur usure se sont parfois fait sentir, mais au-delà des désagréments du moment, les réparations, voire les remplacements, ont été faits au plus vite, grâce à l'implication forte de l'équipe qui gère Archibald et en particulier de Jacques BEYLOT, Chef de Bord très actif et véritable âme de notre bateau collectif. La bonne santé financière de la composante, permise en particulier par une augmentation de la participation aux frais en 2020, facilite grandement le traitement des avaries et le maintien en aussi bon état que possible de l'accastillage et de l'équipement d'Archibald.

Formation. Suite au COVID, l'année 2020 aura vu nombres des formations prévues annulées. Les stages sur le « Surprise » du Vieux Port avec François comme moniteur ont été annulés, un seul stage MACIF a pu avoir lieu. Trois aspirants chef de bords sont en attente de leur stage annulé en 2020. Ils seront donc prioritaires sur les sessions 2021.

Régates. En 2020, la plupart des régates ont été annulé, dû à la crise sanitaire.

| Date | Régate | Lieu | Chef de bord |
|-----------|-----------------------------|-----------|------------------|
| 19/01 | SNEM 2 | Marseille | Jacques Beylot |
| 02/02 | SNEM 3 | Marseille | Jacques Beylot |
| 08/02 | Chalenge Florence Arthaud 3 | Marseille | Guillaume Helias |
| 09/02 | Chalenge Florence Arthaud 4 | Marseille | Guillaume Helias |
| 01/03 | SNEM 4 | Marseille | Jacques Beylot |
| 6 et 6/09 | Trophée SEMAC | Marseille | Jacques Beylot |

Soirées thématiques spécifiques. Les soirées thématiques en 2020 n'ont pas pu avoir lieu

Randonnées nautiques. La randonnée nautique du printemps a dû être annulée, et celle d'automne s'est restreinte à une journée de navigation le samedi.

Prospectives 2021 et après... Il est difficile dans le contexte actuel d'avoir une idée du déroulement de l'année 2021. Il s'agira dans un premier temps de profiter des sorties Archibald en mode restreint à 4 personnes tant que cela sera permis. Au-delà des activités existantes et de la crise sanitaire, les objectifs pour les prochaines années sont d'augmenter le volume d'activité et la visibilité du CNPRS dans le domaine de la voile habitable.

Le volume d'activité est lié au nombre des sorties organisées au sein du CNPRS. Il est donc envisagé :

- De maintenir, voire d'augmenter le nombre le nombre de sorties du bateau collectif. Près de 150 sorties par an sans véritable saisonnalité, cela représente un bon score compte-tenu des aléas de la météorologie locale, mais qui repose pour l'essentiel sur un seul chef de bord. Poursuivi depuis deux ans, l'investissement dans la formation des chefs de bord commence à porter ses fruits. Il est indispensable d'intensifier cet effort sous différentes formes pour garder un nombre relativement important de chefs de bord actifs, car sur les chefs de bord existants, moins de la moitié d'entre eux sortent réellement, par manque de temps ou de confiance. Par ailleurs, le taux de remplissage du bateau collectif est d'environ 3,5 équipiers par sortie. Ce taux ne peut qu'évoluer à la marge, et il faut donc augmenter le nombre de sorties d'Archibald. Le taux de refus est un bon indicateur de la pression de cette activité, et cette année encore, il est resté faible. Il faudra y être très attentif pour, le cas échéant, amorcer un choix stratégique sur nos moyens navigants. Augmenter le nombre de sorties peut également être envisagé sous la forme d'attribution d'une coloration particulière à certaines sorties, pêche à la voile ou ballade nocturne, par exemple.
- D'augmenter le nombre de sorties des skippers propriétaires. S'il est important de recruter d'autres skippers au sein du CNPRS, mais aussi au sein des autres sociétés nautiques de la place, on peut également ouvrir la formation à ces skippers. Il est possible de faire de

la publicité sur cette activité du CNPRS. Partant du principe qu'un peu plus de 50 % des propriétaires de bateau naviguent seuls, une telle publicité ne peut qu'être que bénéfique à la VHS et au CNPRS.

L'augmentation de notre visibilité passe par une plus grande participation aux régates, avec plus de réussite, ce qui nécessite un vrai programme d'entraînement régulier, du coaching et le challenge avec d'autres voiliers de classe comparable à celle d'Archibald.

- Bateau collectif : au-delà des régates qui sont majoritairement « polytypiques », il est nécessaire de pouvoir s'entraîner en monotypie avec d'autres Surprise. On peut envisager de louer ponctuellement un autre bateau, ou d'aller naviguer sur un plan d'eau proche en partageant les supports. Des contacts sont prévus en ce sens avec une association de Palavas les Flots qui possède une petite flotte de Surprise, mais également avec un propriétaire de ce type de voilier basé au Vieux-Port. Un tel partenariat permettrait des entraînements comparatifs pour améliorer notre potentiel.
- Bateaux des skippers propriétaires : il est souhaitable de favoriser la participation des skippers-propriétaires prenant leur licence au CNPRS aux régates locales. Pour ce faire, il faudrait les inclure dans le dispositif de formation initié par la VHS, voire de créer une formation (non diplômante) clairement orientée sur la régate. A l'instar de ce qui se fait pour les sportifs d'autres composantes, un appui du CNPRS aux éventuels déplacements pourrait être demandé à mesure de la montée en compétence (et en réussite...) des équipages régates.

A plus long terme, Il ne faut pas s'interdire la possibilité de disposer d'un second voilier collectif au club, ou d'un voilier permettant à plus d'équipiers d'embarquer. Compte tenu de la tension existante sur la disponibilité de places sur les pontons gérés par le club, cette option pourrait s'envisager dans un futur raisonnable en fonction de la demande des adhérents mais aussi de la compétence et de la disponibilité des Chefs de Bord.

Composante VHS du CNPRS en 2020

| | |
|------------------------|---------------------|
| Responsable composante | Bettina Beneventi |
| Trésorier | Marie Duflos |
| Inscriptions | Didier Dubos-Michel |
| Licences | Jacques Beylot |
| Formation | Benoit Louazel |
| Entretien Archibald | Guillaume Helias |
| Autre membre du bureau | Etienne Decroly |

Chefs de bord validés sur Archibald, voilier collectif du CNPRS

| | | |
|----------------------|--------------------|------------------|
| Michel Bacou | Bettina Beneventi | Jacques Beylot |
| Jean-Daniel Boye | Maxime Chartier | Eric Cviklinsky |
| Benoit Dechevigny | Brice Durieux | Guillaume Helias |
| Deny Malengros | Didier Larcheveque | Benoit Louzael |
| Marie Paule Jouandet | Eric Meineri | |

🚣 Activité Kayak



Bilan activité 2020

Nombre de personnes accueillies

- 79 Licenciés (89 en 2019)
- 45 Cartes découvertes (100 en 2019)

Nombre de sorties club

- Loisirs : 565 heures de navigation
- Compétition : 121 heures d'entraînement

Kayak

Bilan activité 2020

Formations

Contrat Qualification Professionnel

- Olivier Simon
- Gilbert Marius Reyne

Aspirants moniteurs en formation



Frédéric Brochet



Jean-Michel Latona



Laurent Leclere

Bilan activité 2020

Pédagogie

Séance Esquimautage

Eté 2020 : sessions d'apprentissage à l'esquimautage avec Hervé Mossion et Olivier Simon.



Kayak

Bilan activité 2020

Manifestations

- Défi Monte Cristo : Encadrement de la sécurité des nageurs (environ 20 kayakistes mobilisés sur 3 jours) dotation 2000 €



Journées club

- Nettoyage du club, travaux local pagaies & nettoyage du port

Bilan Compétition 2020



Paddle Contest Marseille - 13 Km - 02/08/2020

- Frédéric Brel et Sephan Enoch K2 Homme : 1ère place
- Côme Donnet K1 Homme : 3ème place

Sélectif national 2020

- Côme Donnet : 1ère place -23 ans
- Théo Cornée : 2ème place -23 ans
- Frédéric Brel : 1ère place vétérans 2/3



MERCI !!

Comité de Section Kayak 2020

| | |
|--------------------------|--|
| 1. Bernard ROTTNER | Président par intérim |
| 2. Jean-Michel LETHT | Trésorier |
| 3. Lóa MICHAUD | Secrétaire |
| 4. Florence DEMOLIS | Secrétaire adjointe |
| 5. Béatrice BERTRAND | Monitrice |
| 6. Magali BIDON | Monitrice / Aide gestion |
| 7. Benoît CAMPION | Moniteur (créneau enfants) |
| 8. Eric DOHMEN | Moniteur |
| 9. Hervé MOSSION | Moniteur |
| 10. François POUGET | Moniteur |
| 11. Gilbert MARIUS REYNE | Moniteur |
| 12. Olivier SIMON | Moniteur |
| 13. Jean-Eudes TROUSLARD | Moniteur |
| 14. Patrick SANITINI | Aide Moniteur (créneau enfants) |
| 15. Frédéric BREL | Subvention / Encadrant compétition |
| 16. Karen DAVRANCHE | Encadrant compétition |
| 17. Côme DONNET | Encadrant compétition |
| 18. Marie-Pierre CORDIER | Convivialité |
| 19. Lyne POUGET | Inscriptions / licences |
| 20. Laurent TUDURI | Site web |
| 21. Jean-Michel LATONA | Aspirant moniteur / Organisation Défi Monte Cristo |
| 22. Laurent LECLERE | Aspirant moniteur / Entretien matériel club |
| 23. Clément CHICOT | Entretien matériel du club |
| 24. Olivier PAYAN | Aide trésorerie |
| 25. Philippe SOTTY | Relations extérieures - Interclub/Voyages |

Et MERCI à tous les autres qui participent de près ou de loin à rendre ce club, un lieu vers lequel on aime se retrouver, partager... !!

Activité Plongée

La composante plongée du CNPRS, aussi nommé CNPRS - L'Enfant et la mer, a toujours pour but de promouvoir la plongée des jeunes et des adultes.

L'année a été perturbée par la crise sanitaire, avec le confinement et l'interdiction de l'accès à la piscine. Les activités pour les enfants ont été très limitées avec l'annulation des créneaux piscine à partir de mars et l'annulation du stage en mer prévu en juillet. Un stage en mer a pu avoir lieu en août et a permis la validation de plusieurs niveaux (1 Plongeur d'argent et 4 Plongeurs d'or).

Concernant les plongées adultes, la crise sanitaire a aussi impacté les activités. Nous avons pu effectuer 79 sorties (90 - 100 sorties en 2019) et surtout avec un bateau moins plein (394 plongées au lieu de 560 en 2019). Les formations au cours de ces sorties ont permis la validation de 13 N1, 8 N2, 3 N3 et 1 PE40. Une formation théorique N2 a été organisée en janvier, grâce à l'implication de plusieurs moniteurs. Il est également à noter que Xavier SANTUCCI a obtenu son N4/guide palanquée et rejoint donc l'équipe d'encadrement de la section. Un autre moniteur Julien ALARY (MF1) rejoint également l'équipe en Septembre.

Concernant les achats de la section, nous avons renouvelé en partie notre parc vieillissant de gilets stabilisateurs avec l'achat de 3 nouveaux gilets. Nous avons également dû nous adapter aux nouvelles mesures sanitaires avec l'achat de désinfectant pour tout le matériel. Les finances de la composante sont encore positives cette année, grâce notamment à nos économies de l'an passé.

Le bilan est donc très raisonnable malgré la situation sanitaire, avec de nombreuses formations validées par un niveau, aussi bien pour les enfants que pour les adultes et de nombreuses sorties pendant la période estivale.

Pour 2021, nous espérons que la situation va s'améliorer et nous permettre une année riche en sorties et formations, même si ce sera une année blanche pour la formation des jeunes en piscine. Différents achats sont envisagés : continuer le renouvellement de notre parc de gilets stabilisateurs, achat de bouteilles de plongées suite à la mise au rebut de bouteilles après inspection visuelle, achat d'un abri temporaire de jardin pour stocker du matériel peu utilisé ou utilisé périodiquement. Cet achat est nécessaire au vu de la suspension du projet de déploiement dans la voilerie. Nous projetons également de procéder à la jouvence de certains équipements de la composante (incluant, VHF, gilets de sauvetage, ...)

Enfin, afin d'assurer un meilleur suivi des formations et de faciliter le travail des directeurs de plongée et des moniteurs, nous allons informatiser les journaux de sorties, les fiches de progression des plongeurs et l'enregistrement des forfaits. Pour cela 2 tablettes seront achetées.

La section et le club ne peuvent pas vivre sans l'engagement bénévole. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, que ce soit pour le renouvellement au niveau du bureau de la section, qu'au sein du comité directeur du CNPRS. Une communication en ce sens a été faite lors de l'AG de composante.

Activité Danse de société

Le bilan de l'activité Danse de salon pour la saison 2019-2020 reste positif malgré la crise sanitaire due au COVID-19 sur l'année 2020.

En effet, le nombre de danseurs est stable puisque la composante compte 17 adhérents, ce qui permet d'envisager la continuité de l'activité avec sérénité sans oublier la participation financière de la section au fonctionnement du Club.

Les thèmes enseignés sont variés et font appel autant aux danses dites classiques (cha cha cha, paso doble, rock n'roll, tango ...) que plus récentes (bachata, salsa, samba...).

Les cours se déroulent dans une ambiance sympathique et conviviale tout en respectant un enseignement technique proposé par notre professeur Jérôme

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire et du confinement mis en place, l'activité a été interrompue à partir du 15 Mars 2020

Et, malgré le déconfinement autorisé à partir du 11 Mai 2020 avec une reprise partielle de certaines activités sportives, l'activité Danse n'a pu reprendre compte tenu des restrictions imposées aux activités pratiquées en salle et, en particulier, la limitation du nombre de participants à 10 personnes par séance.

C'est pourquoi, une partie des cours n'a pu être assurée sur le 1^{er} semestre 2020.

Il faudra donc attendre la nouvelle saison 2020-2021 pour pouvoir pratiquer à nouveau notre activité et retrouver l'ambiance fort sympathique de notre groupe.

* Responsable Composante Danse de salon : **Martine MAZZINI**

* Représentant Danse de salon au CD : **Bruno HIVERT**

➤ **6 – Présentation du budget prévisionnel pour 2021.**

Le budget prévisionnel 2021 tient compte de la situation telle que nous la connaissons en ce début mars, même s'il est très difficile de nous projeter sur l'avenir. En voici les grandes lignes pour les recettes :

- Anticipation du maintien du nombre d'adhésions de 2021 à un niveau comparable à celui de 2020 pour les différentes composantes.
- Pas d'augmentation du coût de la carte club (fonctionnement général du club) ni des tarifs des activités (fonctionnement des composantes).
- Application de la décision du Comité de Direction du 16 juin 2020 de faire bénéficier les membres adhérents de l'année d'une ristourne de 20 % sur le tarif des activités 2021 afin de compenser la fermeture du club lors du 1^{er} confinement. Cette baisse des recettes sera compensée par un transfert exceptionnel du budget « base nautique » aux composantes.

- Anticipation d'une forte baisse de la mise à disposition de la salle de réunion au bénéfice des adhérents et des associations partenaires.

Pour les dépenses, nous avons retenu les principes suivants :

- Respect de l'équilibre des dépenses en fonction des recettes attendues
- Investissements modérés proposés en 2021 pour des aménagements de la base nautique (abri à vélos, casiers vestiaires, sol du parking à l'entrée du club), tant que la convention d'occupation des locaux n'est pas signée
- Très rapidement, discussion en Comité de Direction sur le niveau et les conditions d'application en 2021 d'une seconde ristourne afin de compenser la fermeture du club lors du 2nd confinement. Par prudence, même si rien n'est encore décidé et sous réserve de la validation des modalités pratiques de retour aux adhérents par le Comité de Direction, réservation d'un montant équivalent à la 1^{ère} ristourne sur le BP 2021 qui sera donc à la charge du club au bénéfice des composantes.
- Afin de converger progressivement vers une diminution raisonnée de l'excédent financier du CNPRS tout en restant dans la capacité de faire face à des imprévus même sévères, proposition d'un investissement exceptionnel pour l'amélioration du matériel sportif à partir des souhaits émis lors des AG des composantes (niveau et modalités à discuter en CD).

Sous réserve de vérification finale des comptes 2020 et en tenant compte de ces divers éléments, l'exercice 2021 devrait donc se traduire par un léger déficit, estimé à environ une dizaine de milliers d'euros. Ce déficit, essentiellement lié à la prise en charge de deux ristournes sur les activités 2020 sera donc compensé avec les provisions antérieures.

Le prochain Comité de Direction abordera donc la question de l'utilisation des provisions antérieures (base nautique et composantes) tout comme des résultats 2020. Pour la Plaisance, il faudra tenir compte du provisionnement pluriannuel nécessaire à l'entretien au fil de l'eau des chaînes-filles et au remplacement d'un certain nombre d'entre elles qui devra être réalisé en 2024. Pour les autres composantes, la vigilance et la rigueur de leur gestion resteront garantes de leur bonne santé financière, au bénéfice des adhérents.

Propositions de tarifs pour 2021 :

Plaisance

| | | Total | Carte Club | Activité | Licence |
|-------------------|---|---------|------------|----------|---------|
| PAF /PAT | PAF/PAT (License FFV) | 268,5 € | 135 € | 75 € | 58,5 € |
| | PAF/PAT (License FFPM) | 268,5 € | 135 € | 75 € | 58,5 € |
| | Conjoint/enfant/copropriétaire/sympathisant | 50 € | 50 € | | |
| | Liste d'attente (& GPI) | 20 € | 20 € | | |
| | Petit casier | 15 € | | | |
| | Grand casier | 30 € | | | |
| Amodiation | < 4,20 m | 180 € | | | |
| PAT | > 4,20 m | 300 € | | | |
| | Catamaran | 420 € | | | |
| | Bateau à moteur | 420 € | | | |
| | Licence pêche | 40 € | | | |

Kayak

| | Total | Carte Club | Activité | Licence |
|--|--------|------------|----------|---------|
| Adulte | 283 € | 135 € | 92 € | 56 € |
| Enfant | 162 € | 70 € | 53 € | 39 € |
| Tarif famille- Conjoint | 142 € | 50 € | 92 € | |
| Tarif famille- Enfant | 70 € | 70 € | | |
| Etudiant | 70 € | 70 € | | |
| Moniteur | 20 € | 20 € | | |
| Assurance complémentaire | 10,9 € | | | 10,65 € |
| Carte Découverte | 18 € | | 18 € | |
| Place garage kayak sans mise à disposition du club | 60 € | | | |
| Place garage kayak avec mise à disposition du club | 20 € | | | |

Plongée

| | Total | Carte Club | Activité | Licence |
|--|-------|------------|----------|---------|
| Plongée unitaire | 20 € | | 20 € | |
| Plongée découverte (membre CNPRS autre composante) | 25 € | | 25 € | |
| Plongée découverte (hors CNPRS) | 30 € | | 30 € | |
| Baptême | 35 € | | 35 € | |
| Licence adulte | 41 € | | | |
| Licence enfant | 12 € | | | |
| Licence adolescent | 26 € | | | |
| Carte FFESSM | 12 € | | | |
| Carnet de plongée | 5 € | | | |

Plongée – suite

| | Total | Carte Club | Activité | Licence |
|--|-------|------------|----------|---------|
| Adulte (mer & piscine) | 291 € | 135 € | 115 € | 41 € |
| Adulte (mer) | 226 € | 135 € | 50 € | 41 € |
| Adulte (piscine) | 241 € | 135 € | 65 € | 41 € |
| Enfant | 172 € | 70 € | 90 € | 12 € |
| | | | | |
| Etudiant (mer) | 161 € | 70 € | 50 € | 41 € |
| Etudiant (mer & piscine) | 226 € | 70 € | 115 € | 41 € |
| Tarif famille - enfant | 152 € | 50 € | 90 € | 12 € |
| Tarif famille - conjoint (mer) | 141 € | 50 € | 50 € | 41 € |
| Tarif famille - conjoint (mer & piscine) | 206 € | 50 € | 115 € | 41 € |
| Moniteur | 61 € | 20 € | | 41 € |

Voile Habitable et Sportive (VHS)

| | Total | Carte Club | Activité | Licence |
|-------------------------------|---------|------------|----------|---------|
| Equipier | 158,5 € | 50 € | 50 € | 58,5 € |
| Chef de bord | 223,5 € | 135 € | 30 € | 58,5 € |
| Propriétaire bateau extérieur | 20 € | 20 € | | |
| Conjoint / étudiant / réduit | 158,5 € | 50 € | 50 € | 58,5 € |
| Sortie 1/2 journée Archibald | 7 € | | 7 € | |
| Sortie 1 journée Archibald | 12 € | | 12 € | |
| Découverte 1/2 journée | 10 € | | 10 € | |
| Découverte 1 journée | 15 € | | 15 € | |
| Licence 1 jour | 15,5 € | | | |
| Licence 4 jours | 30 € | | | |
| Randonnée nautique (2 jours) | 30 € | | | |

Danse de salon

| | Total | Carte Club | Activité |
|------------|-------|------------|----------|
| Couple | 465 € | 185 € | 280 € |
| Individuel | 275 € | 135 € | 140 € |

Autres

| | | | | |
|------------------|---|-------|--|--|
| Participation au | Mise à disposition de la salle (soirée avec caution de 500€) | 200 € | | |
| fonctionnement | Badge d'accès au port | 15 € | | |

Proposition de Budget prévisionnel (base nautique et composantes) :

| Budget prévisionnel 2021 | | Dépenses (€) |
|---------------------------------|--|-----------------|
| 60 – Achats | Licences, fournitures, fluides, équipements | -42 348 |
| 61 – Services extérieurs | Assurances, sous-traitants, formateurs | -17 030 |
| 62 – Autres services extérieurs | Déplacements, missions, honoraires | -9 514 |
| 63 – Impôts et taxes | Amodiations, taxe foncière | -118 580 |
| 67 – Charges exceptionnelles | Gros travaux, trop perçus, ristournes Covid 19 sur les activités | -25 710 |
| 68 – Provisions et engagements | Balance entre recettes et dépenses | -178 327 |
| | Total des dépenses | -391 509 |

| Budget prévisionnel 2021 | | Recettes (€) |
|--|--|----------------|
| 70 – Vente de produits finis | Licences, découvertes d'activité | 16 148 |
| 74 – Subventions d'exploitation | Département, Région, Métropole | 2 000 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | Cartes club, contributions aux activités, amodiations, casiers | 172 653 |
| 76 – Produits financiers | Intérêts compte sur livret | 400 |
| 77 – Produits exceptionnels | Mise à disposition de la salle, remboursements PAF vacantes | 13 855 |
| 78 – Reprises sur provisions | Balance entre recettes et dépenses au titre des composantes | 178 327 |
| | Total des produits | 383 383 |
| | Résultat | -8 126 |

| Dépenses | Réalisé 2020 (€) | Prévisions 2021 (€) | Recettes | Réalisé 2020 (€) | Prévisions 2021 (€) |
|---------------------------------|------------------|---------------------|--|------------------|---------------------|
| 60 – Achats | -32 871 | -42 348 | 70 – Vente de produits finis | 16 442 | 16 148 |
| 61 – Services extérieurs | -13 581 | -17 030 | 74 – Subventions d'exploitation | 2 000 | 2 000 |
| 62 – Autres services extérieurs | -2 908 | -9 514 | 75 – Autres produits de gestion courante | 181 633 | 172 653 |
| 63 – Impôts et taxes | -124 084 | - 118 580 | 76 – Produits financiers | 484 | 400 |
| 67 – Charges exceptionnelles | -8 566 | -25 710 | 77 – Produits exceptionnels | 8 018 | 13 855 |
| 68 – Provisions et engagements | -178 326 | -178 326 | 78 – Reprises sur provisions | 151 760 | 178 326 |
| Total des dépenses | -360 337 | -391 509 | Total des produits | 360 337 | 383 383 |
| | | | Résultat prévisionnel | 0 | -8 126 |

Le budget prévisionnel 2021 est adopté : 255 oui, 0 non et 21 abstentions

➤ 7 - Election des commissaires aux comptes.

Pour 2021, les commissaires aux comptes sont, à nouveau, Jean-Pierre DUSSAULCY et Philippe DUMAS.

➤ 8 - Appel à candidatures pour le Comité de Direction.

Le Comité de Direction peut comprendre au maximum 13 membres élus. Sur 2020, le CD n'a été composé que de 12 membres élus. De ce fait, compte tenu des sortants, des démissionnaires et d'un poste non pourvu en 2020, c'est donc huit postes qui sont à pourvoir pour 11 candidatures déclarées.

Cependant, compte tenu des huit postes à pourvoir pour 11 candidatures déclarées, trois candidats décident de retirer leurs candidatures. Il s'agit de Magali BIDON, Benoît CHARDENAL et Xavier SANTUCCI.

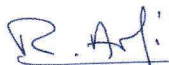
Pour rappel : les candidats sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (c'est-à-dire la moitié des suffrages exprimés + 1 voix).

| CANDIDAT(E)S ELU(E)S AU COMITE DE DIRECTION 2021 | | | |
|---|------------|------------|------------|
| NOMS, Prénoms | OUI | NON | ABS |
| ARFI Robert | 270 | 0 | 6 |
| CLAEYS Christian | 224 | 21 | 31 |
| MAZZINI Martine | 225 | 13 | 38 |
| MONACO Olivier | 230 | 13 | 33 |
| VINCENTELLI Renaud | 218 | 8 | 50 |
| DELAUVAUD Marie-Thérèse | 213 | 21 | 42 |
| FERMAUD Géraldine | 195 | 24 | 57 |
| REYNE Marius | 223 | 17 | 37 |

Majorité absolue : 139

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la séance est levée à 21H15.

Le Président



Robert ARFI

La Secrétaire



Martine MAZZINI